

République du Sénégal

Ministère de l'Economie
Des Finances et du Plan

Direction de la Planification

TERMES DE RÉFÉRENCE

**pour l'organisation, le montage et l'animation
d'un séminaire d'élaboration du cadre logique
du projet de mise en place du Fonds d'Investissement Social (FIS)
pour la lutte contre la pauvreté**

contexte et justification

L'approfondissement des réformes structurelles comme sectorielles qui ont été conjuguées en janvier 1994 avec le changement de la parité du F CFA a permis certes une relance de l'économie et la réalisation de taux de croissance nettement au dessus du croît démographique. Néanmoins, cette performance enregistrée n'a pas contribué véritablement au recul de la pauvreté.

En adoptant le Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP) en décembre 1997 en conseil interministériel, le Gouvernement manifeste sa volonté de s'attaquer ainsi à la dégradation des conditions de vie des populations aussi bien en ville qu'en campagne et à la pauvreté qui touche 30% de la population (source : enquête ESP de 1992).

La présentation de son option stratégique à la dernière réunion du groupe consultatif d'avril 1998 à Paris a permis, d'amorcer une dynamique de solidarité des partenaires au développement au côté du Gouvernement du Sénégal pour appuyer les objectifs de développement humain déclinés dans le PLP.

Des appuis de diverses formes orientés vers les populations pauvres sont soit en exécution soit en préparation.

L'appui de la Banque Mondiale sera situé dans cette dynamique d'ensemble. L'objectif de l'Institution est de mettre en place en collaboration avec le Gouvernement du Sénégal, un Fonds d'Investissement Social dont les ressources seront orientées essentiellement dans trois secteurs de concentration :

- **la promotion socio-économique des femmes ;**
- **la promotion socio-économique des jeunes.**
- **le renforcement des capacités de l'administration dans l'analyse de la pauvreté et le suivi des conditions de vie des populations.**

Plusieurs considérations justifient le choix porté sur ces centres d'intérêt. En effet, s'agissant des groupes cibles, le diagnostic de leur situation sociale a montré les caractéristiques suivantes :

1) pour les femmes :

- 52% de la population ;
- 58% d'entre elles ont moins de 20 ans ;
- 18% d'entre elles sont chefs de ménage ;
- 39% de la population active et 75% en milieu rural ;
- situation sanitaire fragilisée par diverses déficiences ;
- faible niveau de formation et d'information ;
- analphabétisme ;
- potentiel productif insuffisamment valorisé ;
- faible accès aux ressources financières et aux facteurs de production ;
- surcharge de travail ;
- faible accès aux lignes de crédit ;
- etc.

2) pour les jeunes :

- les moins de 20 ans représentent 57% de la population ;
- faiblesse des niveaux d'éducation et de formation professionnelle ;
- faiblesse des couvertures en infrastructures socio-éducatives et de loisirs pour la protection, l'encadrement, l'épanouissement et la réinsertion sociale ;
- exclusion, marginalisation, tentations vers la délinquance, les drogues, l'agressivité, etc.
- augmentation des effectifs de jeunes en danger moral ou en conflit avec la loi ;
- engorgement des structures de protection et d'encadrement (centres de sauvegarde) ;
- chômage des jeunes sans qualification et des diplômés d'études supérieures ou de formation professionnelle ;
- sous emploi en milieu rural ;
- santé de la reproduction fragilisée par une entrée précoce dans la fonction reproductive ;
- etc.

La promotion socio-économique des groupes cibles se traduira concrètement à travers le développement d'activités génératrices de revenus et d'emplois améliorant ainsi les capacités productives des populations pauvres et la réalisation d'infrastructures communautaires et l'acquisition d'équipements collectifs facilitant l'accès aux services sociaux de base.

3) renforcement des capacités

En ce qui concerne le suivi des conditions de vie, on peut retenir :

- inexistence d'un système permanent d'information pour le suivi des conditions de vie des populations ;
- caractère ponctuel des enquêtes (facteur limitant) constituant son ossature ;
- l'information sur la situation sociale étant dispersée et cloisonnée ;
- difficultés d'harmonisation et de comparaison des bases de données ;
- capacités d'analyse de la pauvreté limitées ;
- etc.

Ainsi, vue la diversité de la demande sociale qui va émerger des groupes cibles et des institutions en termes d'appui institutionnel pour le renforcement des capacités, le Fonds d'Investissement Social à mettre en place devra respecter les principes directeurs ci-après pour constituer véritablement une réponse transversale.

Ces principes seront notamment :

- le faire — faire à travers un recours à des agences de réalisation ;
- la décentralisation, la participation et la responsabilisation des acteurs ;
- l'auto — ciblage ;
- la flexibilité, la transparence ;
- la rapidité/célérité, l'efficacité et l'efficience dans les interventions ;
- la durabilité des réalisations ;
- la prévention des récidives et des vulnérabilités.

Pour s'assurer déjà de la faisabilité et de la viabilité du Fonds d'Investissement Social, une étude sur le montage institutionnel et le mécanisme de fonctionnement va incessamment être commise. Son objectif est de proposer un dispositif opérationnel de mise en œuvre du Fonds d'Investissement Social.

Ainsi, dans cette dynamique de la préparation du projet de mise en place d'un Fonds d'Investissement Social pour la lutte contre la pauvreté qu'il est préconisé l'organisation d'un séminaire atelier dont la **finalité est l'élaboration du cadre logique dudit projet** avec l'appui de spécialistes qui auront en charge l'organisation, le montage, la mise en œuvre et la supervision de l'exercice de planification.

Objectif du séminaire

L'objectif est de disposer au terme du séminaire atelier, **du cadre logique du projet du Fonds d'Investissement Social** qui montre de façon claire et précise la logique d'intervention et comment l'instrument va répondre aux missions assignées.

Tous les éléments du cadre logique devront être renseignés (logique d'intervention, les problèmes à résoudre, les objectifs, les résultats attendus, les activités, le suivi des réalisations, les hypothèses, les conditions critiques, etc.).

Mandat du consultant

Le consultant devra :

- procéder en plénière à la mise à niveau des participants sur la méthodologie d'élaboration du cadre logique (**manuel méthodologique du participant**) ,
- organiser, monter et animer le séminaire en assistant les trois sous groupes de travail qui seront constitués (femmes, jeunes, renforcement des capacités d'analyse de la pauvreté) dans l'élaboration du cadre logique des composantes du projet Fonds d'Investissement Social ,
- élaborer le cadre logique du projet du Fonds d'Investissement Social sur la base des travaux des sous groupes et en rapport avec le groupe de synthèse qui sera constitué.

Auquel cas le cadre logique du projet du Fonds d'Investissement Social ne serait pas finalisé durant le séminaire, il est prévu que le groupe de synthèse poursuive l'exercice avec l'équipe de consultants afin que le produit attendu puisse être livré.

Une équipe de trois consultants sera au moins nécessaire pour l'organisation et l'animation du séminaire.

La taille des sous groupes est fixée à un maximum de 10 participants soit au total trente (30 participants).

Le profil des consultants

Les consultants constitueront une équipe pluridisciplinaire de socio-économiste,

Ils devront avoir :

- une grande expérience dans les techniques d'élaboration du cadre logique de projets ;
- une expérience dans les techniques de préparation des projets de développement ;

- une capacité d'organisation, de communication et d'animation de la dynamique des groupes ;
- une connaissance des mécanismes de financement des micro réalisations ;
- une connaissance de l'administration et des organisations de la société civile (ONG, OCB, etc.).

L'équipe de consultants qui sera proposée pour l'organisation et l'animation du séminaire doit être disponible immédiatement et mobilisable pour toute la durée des travaux.

Choix du consultant

L'équipe de consultants sera choisie sur la base :

- de la méthodologie proposée pour la mise à niveau (recyclage des participants à la méthode) ,
- de la méthodologie d'organisation, de montage et d'animation du séminaire atelier ,
- de la qualité des personnes ressources proposées (expérience dans le déroulement du processus du cadre logique un critère essentiel de recevabilité) ;
- et enfin de la proposition financière (organisation, montage, mise en œuvre du séminaire).

Les offres techniques et financières seront sous plis séparées et anonymes, plis qui seront adressés au Directeur de la Planification, responsable de liaison auprès de la Banque Mondiale pour la préparation du projet du Fonds d'Investissement Social.

Les offres seront soumises en cinq (5) exemplaires et déposées au plus le vendredi 12 février 1999 à 12H30 délais de rigueur.

Durée du séminaire

La durée du séminaire résidentiel est prévue pour quatre jours pour compter du **24 février 1999**.

Financement du séminaire

La prestation de service des consultants animateurs du séminaire sera pris en charge dans le cadre du Japanese Grant for the Social Development Fund Projetc Grant 025655 (Trust Fund), un accord de don octroyé au Gouvernement du Sénégal par le Japon pour la préparation du projet de mise en place d'un Fonds d'investissement Social pour la lutte contre la pauvreté.